

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 4 Octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents :** 21

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, CARPENTIER-BORTOLOTTI, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur CHERRIER (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur SANCHEZ*), Madame GAJDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, BRAILLY, VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 3 : AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT. Ajustement d'une autorisation de programme n° 2018-011 dédiée à la rénovation et requalification des voiries et espaces publics.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

La Ville de DENAIN est engagée dans un ambitieux programme de travaux de rénovation et requalification de voiries et des espaces publics.

La réalisation de ce programme étant pluriannuel, le Conseil Municipal a budgété le financement de ces opérations d'investissement placées sous sa maîtrise d'ouvrage par le biais de la procédure des autorisations de programme – crédits de paiement.

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées selon la durée de l'opération et les crédits de paiement représentant la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Par délibération n° 3/6 du 11 avril 2024, l'autorisation de programme n° 2018 – 011 a été réajustée et se présente aujourd'hui comme suit :

	Exercice 2018-2020	Exercices 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Dépenses 9 768 681,26 €	5 675 517,06 €	698 409,15 €	960 428,18 €	368 097,09 €	2 066 229,78 € (dont report 2023 : 266 229,78 € et NI 2024 : 1 800 000 €)
	58,09 %	7,14 %	9,83 %	3,76 %	21,15 %

.../...

DELIBERATION N° 3 DU 10 OCTOBRE 2024 -

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 059-215901729-20241010-241010DE_3-DE

FEUILLE N° 2 S²LOW

Il est proposé de revoir les affectations pluriannuelles des crédits de paiement et de modifier l'autorisation de programme comme suit afin d'intégrer plusieurs travaux de voirie (*la réalisation du parking rue Rémy Duquesnoy, la rénovation et l'aménagement des trottoirs allée des Peupliers ainsi que la création d'un parking rue Pierre Bériot*) :

	Exercice 2018-2020	Exercices 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Dépenses 10 330 681,26 €	5 675 517,06 €	698 409,15 €	960 428,18 €	368 097,09 €	2 628 229,78 € (dont report 2023 : 266 229,78 € et NI 2024 : 2 362 000 €)
	54,94 %	6,76 %	9,30 %	3,56 %	25,44 %

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** l'évolution des crédits de paiement.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 29 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. BERTONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....